



**Centre de santé pluricommunal :  
réouverture du site du Passage d'Agen**



**Francis Garcia**  
Maire du Passage d'Agen

Madame, Monsieur,  
Chers Amis,

L'ensemble de mes collègues, Conseillères et Conseillers municipaux, et moi-même avons été particulièrement heureux de pouvoir enfin – après 2 années d'interruption – vous retrouver au mois de janvier dernier à l'occasion de plusieurs manifestations. Vous avez été, en effet, très nombreux à répondre à l'invitation de la traditionnelle cérémonie des voeux aux habitants, salle Jean Ferrat, à celle de la soirée des associations et des entreprises, dans les locaux de l'hippodrome, ainsi qu'à celle du spectacle de cabaret proposé aux séniors à la salle de Rosette. Avec ce printemps 2023 qui s'annonce, nous allons pouvoir définitivement renouer avec la convivialité et reprendre, tous ensemble, possession de notre Ville et son espace public.

Ce 101<sup>ème</sup> numéro de « Passage Actu » rend compte, en images, des événements et réalisations intervenus au Passage d'Agen depuis la fin de l'année dernière. L'un des chantiers les plus spectaculaires consiste en l'extension de notre Centre de santé pluricommunal : celui-ci est désormais doté de 4 bureaux de consultation supplémentaires et d'un ascenseur. La zone d'accueil a été agrandie pour un plus grand confort des visiteurs et la Municipalité est en réflexion sur le recrutement d'un médecin supplémentaire.

Vous trouverez également dans ce numéro très varié, outre l'agenda des animations organisées par nos associations Passageoises jusqu'à l'été prochain, un indispensable rappel des précautions à prendre (identification et surveillance) pour assurer la sécurité de nos animaux de compagnie. On néglige en effet trop souvent les prescriptions, aujourd'hui obligatoires qui s'imposent aux propriétaires d'animaux domestiques.

Les beaux jours reviennent... c'est en particulier le moment de profiter des promenades et des parcs que les agents du service des espaces verts ont préparés depuis cet automne, pour votre plaisir et votre bien-être !

Je vous souhaite une bonne lecture et un très beau printemps.

*Francis Garcia*

[www.ville-lepassage.fr](http://www.ville-lepassage.fr)

# Sommaire

- P. 3 - Enfance-Jeunesse
- P. 7 - Proximité
- P. 12 - Solidarité
- P. 13 - Cadre de vie
- P. 17 - Vie économique
- P. 18 - Culture
- P. 22 - Expression des groupes
- P. 23 - Associations
- P. 24 - Agenda des associations

**PASSAGEActu**

Directeur de la publication : Francis Garcia  
Directrice de la rédaction : Brigitte Barailles  
Secrétariat de la rédaction : service Relations avec les habitants et Communication

Crédit Photos : Mairie Le Passage d'Agen  
Graphisme et impression : Kisikol 05 53 66 01 01  
Tirage : 5500 exemplaires



## Retour en images sur la 2<sup>ème</sup> édition du Carnaval du samedi 18 février

Avec cette nouvelle édition du carnaval, organisée dans le cadre de l'« Action Jeunes », le service Enfance-Jeunesse et les jeunes passageois ont animé la Commune !



Cette année encore, les caddies, prêtés par le magasin Intermarché Le Passage d'Agen, ont été transformés pour le défilé.

Ainsi les écoliers, les enfants de Rosette, les ados de la Maison Des Jeunes, mais aussi les lecteurs de la Médiathèque municipale Agnès Varda et les habitants de la Résidence autonomie de Burges les ont décorés pour le grand jour.



**300** c'est le nombre de personnes qui ont déambulé dans les rues de la Ville.



A la fin du défilé, après avoir dit au revoir à Monsieur Carnaval, les enfants ont participé à la kermesse préparée par les jeunes. Pendant ce temps, l'Association des Parents d'Élève de l'école Ferdinand Buisson proposait confiseries et boissons aux familles.



Une journée aussi conviviale qu'ensoleillée.  
Merci à tous !  
Prochain rendez-vous **le samedi 22 avril** pour la Chasse aux oeufs !



19 décembre 2022 : spectacle, offert par la Ville présenté par Frédéric BARDET, musicien et chanteur.

## » Le Relais Petite Enfance pour qui ? Pourquoi ?

En recherche d'un mode d'accueil pour votre enfant sur votre Commune ? Besoin d'informations sur la relation contractuelle qui lie parent/employeur et assistant(e) maternel(le) ?

L'animatrice du Relais Petite Enfance (RPE) vous informe sur les différents modes d'accueil du jeune enfant et vous accompagne plus particulièrement dans vos démarches relevant de l'accueil individuel (assistant maternel et accueil à domicile).

Le RPE propose également aux jeunes enfants, accompagnés de leur assistant(e) maternel(le) et/ou de leurs parents, 3 matinées de découverte et de jeux, de l'éveil musical avec Augustin Barreteau, ainsi que les lectures contées d'Anne-Françoise Jazeron et de l'équipe de la Médiathèque municipale Agnès Varda. La saison dernière a été marquée par le spectacle-goûter de la Fête de la Petite Enfance en juin, par la sortie au centre équestre de Talives et par le spectacle « Balade africaine » présenté par Koku AMEADA lors de la Fête de Noël. Alors quelles animations marqueront la prochaine saison ?

Contact : Magali DANIEL  
Relais Petite Enfance  
4, avenue de Consuegra  
47520 Le Passage d'Agen  
05 53 98 64 75.

## » Retour en images du Multi-Accueil



Ateliers studieux de fabrication de sablés par et pour les enfants.



### A noter

Fermeture du Multi-Accueil « A Petits Pas » le vendredi 19 mai et le lundi 29 mai. Le vendredi 9 juin, la structure fermera à 12h30 en raison de la Fête de la Petite Enfance qui aura lieu au centre culturel. A cette occasion, un spectacle sera offert par la Ville à tous les enfants du Multi-Accueil et à ceux accueillis par les Assistantes maternelles de la Ville.





## » Et si les parents retournaient à l'école !

Le mercredi 18 janvier, l'école maternelle René Bétuing a ouvert ses portes aux parents. Cette initiative avait pour but de renforcer le lien existant entre l'école et les familles, de sensibiliser les familles aux enjeux de l'école, de mieux connaître le quotidien de leurs enfants et le déroulement de la classe, tout en découvrant les différentes missions des ATSEM et des maîtresses. Suite aux activités libres du temps de l'accueil, les parents ont observé les écoliers dans leur classe. Ateliers de collage, de peinture, de pâte à modeler, séances autour des lettres pour les petits, des nombres et des syllabes pour les plus grands, jeux de société et graphisme, sans oublier le parcours de motricité du mercredi matin, ont rythmé la 1<sup>ère</sup> partie de cette matinée. Après la récréation, des échanges sur diverses thématiques ont eu lieu avec l'équipe pédagogique et la psychologue scolaire, suivis d'une intervention de l'association "La Passe à Jeu". Promouvant l'importance du jeu dans le développement et le bien-être de l'enfant, cette association intervient dans les écoles maternelles du Passage d'Agen, en proposant, après la classe, un temps complice de jeu enfant-parents. Lors de cette matinée, les enfants ont été fiers de montrer leur vie d'écolier à leurs parents, qui ont été heureux de découvrir le quotidien de leur enfant, qui n'est pas forcément raconté à la maison. Un bon moment partagé d'échanges, de convivialité et de bonne humeur ! Une expérience à renouveler !

## » Inscrivez votre enfant à l'école !

Les inscriptions dans les écoles maternelles et élémentaires passageoises, pour la rentrée 2023-2024, seront organisées du 27 mars au 26 mai 2023.

Les dossiers, ainsi que ceux d'inscription aux différents services périscolaires, pourront être soit retirés puis déposés en mairie, soit téléchargés sur [www.ville-le-passage.fr](http://www.ville-le-passage.fr) et transmis par mail à l'adresse suivante :

[ecoles@ville-lepassage.fr](mailto:ecoles@ville-lepassage.fr)

Rens. : service Affaires scolaires  
au 05 53 77 18 69.

## » Dispositif « Cantine à 1 euro »

Le temps de restauration collective joue un rôle primordial pour les enfants dans leurs apprentissages scolaires et du « vivre ensemble », mais aussi en contribuant à la réduction des inégalités dès leur plus jeune âge. Ainsi, afin de permettre l'accès du plus grand nombre d'élèves aux cantines scolaires, la ville du Passage d'Agen a mis en place depuis plus de 15 ans, une tarification sociale assise sur le quotient familial des familles comprenant 7 tranches tarifaires, ces quotients s'échelonnant de moins de 300 à plus de 1500. Il en résulte que plus des ¾ des enfants scolarisés sur la Commune mangent régulièrement à la cantine.

L'État, dans le cadre de sa stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, a mis en place le dispositif « Cantine à 1€ » destiné à alléger le poids des dépenses d'alimentation pour les familles défavorisées (très impactées par l'actuelle hausse de l'inflation), d'une part, et à améliorer la qualité des repas des écoliers, luttant ainsi contre la précarité alimentaire et l'obésité, d'autre part. Aussi, afin de toujours garantir aux enfants issus de familles modestes l'accès à un repas complet et équilibré, la ville du Passage d'Agen a décidé d'adhérer au dispositif « Cantine à 1 € » et de signer à cet effet une convention avec l'État pour une durée de 3 ans. **A compter du 1<sup>er</sup> avril 2023**, environ 1/3 des familles passageoises, dont le quotient familial est inférieur à 705, pourra bénéficier d'une tarification de la cantine à 1 € par repas. La Ville continue à prendre en charge une part importante de ce service, le coût de revient du repas, encadrement et charges de fonctionnement des bâtiments compris, étant de 7.50 €.

Parallèlement, la Ville a décidé, pour les familles résidant sur la Commune qui ne bénéficieront pas de ce dispositif, de maintenir les tarifs appliqués l'an dernier, malgré un contexte fortement inflationniste et une augmentation très importante du coût du repas (pour rappel, le prix de revient d'un repas, encadrement et charges de fonctionnement compris, s'élève à 7.50 €).





Les productions collectives ont été exposées à l'école élémentaire Ferdinand Buisson.

## » Burges – TAP : une action collaborative

En fin d'année 2022, un groupe de la Résidence autonomie de Burges s'est rendu tous les vendredis à l'école élémentaire Ferdinand Buisson, pour réaliser des oeuvres picturales avec les enfants, lors des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Cet échange, mené par l'animatrice Patricia Fourès, avait pour toile de fond la découverte de l'oeuvre d'Alexander Calder, sculpteur et peintre américain. Les participants ont dessiné et peint, travaillé sur les formes et les couleurs, afin de réaliser de jolies oeuvres collectives. Cette belle initiative a participé au renforcement des liens entre les générations. Les sourires et les retours positifs des participants incitent à renouveler rapidement l'expérience !

## » Le retour des Chantiers Jeunes !

La Maison Des Jeunes (MDJ) propose à la jeunesse passageoise, durant les vacances de printemps et d'été, des Chantiers Jeunes organisés sur des sessions d'une semaine : 2 sessions pendant les vacances de printemps et 3 pendant les vacances d'été. Rappelons que le dispositif permet aux jeunes passageois âgés de 14 à 17 ans d'allier travail et loisirs. Les candidats retenus pourront ainsi découvrir le monde du travail, de 9h à 12h, où, accompagnés des animateurs, ils réaliseront des travaux sur la Commune. Les après-midis seront consacrés aux activités culturelles, sportives, ludiques et aux sorties organisées par la MDJ.

### Un engagement récompensé

Les jeunes des Chantiers Citoyens (16/17 ans) percevront une rémunération de 15.24€ par jour, quant à ceux des Chantiers Éducatifs (14/15 ans), ils bénéficieront d'une bourse à projet (aide au financement au permis de conduire, au BSR, au BAFA, à la licence dans des associations ou aux activités de la MDJ) d'une valeur de 15€ par jour travaillé.

### Un nombre de places limité

Pour s'inscrire, il suffit d'adresser une lettre de motivation par courrier à : M. le Maire « Candidature aux Chantiers Jeunes », place du Général De Gaulle 47520 Le Passage d'Agen ou par email à [mairie@ville-lepassage.fr](mailto:mairie@ville-lepassage.fr)

Rens. : Maison Des Jeunes, rue Victor Duruy, du lundi au vendredi de 13h30 à 18h  
par téléphone au 05 53 47 31 24,  
par mail [mdj@ville-lepassage.fr](mailto:mdj@ville-lepassage.fr)

### Calendrier des sessions

**Vacances de printemps :** du 10/04/2023 au 14/04/2023  
du 17/04/2023 au 22/04/2023  
**Vacances d'été :** du 17/07/2023 au 21/07/2023  
du 24/07/2023 au 28/07/2023  
du 21/08/2023 au 25/08/2023



## » Délivrance des cartes nationales d'identité et passeports

Nous attirons votre attention sur les délais d'obtention de rendez-vous et de délivrance du titre. Actuellement, il faut compter 16 semaines pour obtenir un rendez-vous et 3 semaines entre le rendez-vous et la délivrance du titre sécurisé.

Ces délais risquent de s'allonger à l'approche des vacances et des examens scolaires. Il est donc fortement conseillé de vérifier la date de validité de votre titre, et ainsi, ne pas attendre le dernier moment pour formuler votre demande.

Nous vous rappelons que la prise de rendez-vous se fait soit sur [www.ville-lepassage.fr](http://www.ville-lepassage.fr) soit en contactant l'accueil de la mairie au 05 53 77 18 77. Les retraits se font sans rendez-vous. Si vous ne pouvez pas honorer votre rendez-vous, pensez à l'annuler. Votre oubli participe à l'allongement des délais d'attente.

### **Pensez à faire une pré-demande.**

Nous vous recommandons de préparer la demande de carte d'identité et/ou de passeport en effectuant une pré-demande en ligne sur le site Internet de l'ANTS (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>). La pré-demande vous permettra de gagner du temps lors du dépôt du dossier. Vous devrez vous présenter à votre rendez-vous avec les documents demandés ainsi qu'avec le numéro de la pré-demande. Sans ce numéro, vous devrez remplir un formulaire Cerfa pour valider votre dossier. Attention, la pré-demande réalisée en ligne est valable 6 mois.

Liste des 16 autres mairies du département équipées du dispositif de recueil des demandes de passeport biométrique et carte nationale d'identité :

AGEN	05 53 69 47 35	LAFOX	05 53 68 68 51
AIGUILLON	05 53 79 60 12	MARMANDE	05 53 93 09 50
BOÉ	05 53 98 65 66	MIRAMONT-DE-GUYENNE	05 53 93 20 52
CASTELJALOUX	05 53 93 48 00	NÉRAC	05 53 97 63 53
DURAS	05 53 83 70 18	PENNE D'AGENAIS	05 53 36 25 25
FUMEL	05 53 49 59 71	SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT	05 53 49 69 00
LAROQUE-TIMBAUT	05 53 95 71 36	TONNEINS	05 53 79 83 00
LAYRAC	05 53 87 02 70	VILLENEUVE-SUR-LOT	05 53 41 53 53

## › Voeux 2023 : retour en images



Vendredi 13 janvier cérémonie de présentation des voeux à la population au centre culturel, salle Jean Ferrat



Vendredi 27 janvier, cérémonie de présentation des voeux aux entreprises et aux associations à l'Hippodrome Agen-La Garenne



Remerciements d'Isabelle Roumazeilles à Mathieu Lacan et Valérie Raynal pour leur investissement dans le tissu associatif



Remise de médaille par Laurence Pinheiro et Monsieur le Maire à Samuel Serres Champion de France au scratch sur piste Association Entente Cyclisme Passageois



## » Fête des séniors : un spectacle haut en couleurs !

Les lundi 23 et mardi 24 janvier, la Ville a offert un après-midi de fête à près de 400 séniors. Pour l'occasion la Compagnie de cabaret « Délice d'Amour » était programmée dans la salle municipale de Rosette. Mêlant danses, paillettes, plumes, charme et humour, les artistes ont enchanté le public pendant plus de trois heures. Pendant ce spectacle haut en couleurs, Jean-Michel Bélair, Adjoint en charge de la Solidarité, et Laurence Pinheiro, Adjointe en charge des Animations et des Séniors, accompagnés des élus, ont assuré le service de restauration en passant de table en table pour distribuer des galettes de rois et autres pâtisseries. Le Maire, Francis Garcia, sa 1<sup>ère</sup> Adjointe, Brigitte Barailles, et les Conseillers départementaux, Jean-Jacques Mirande et Béatrice Lavit ont profité de ce moment convivial pour adresser aux aînés leurs meilleurs vœux de Nouvelle Année.

## » Fête des voisins

La Fête des Voisins aura lieu le vendredi 2 juin 2023.

Pour faire participer votre quartier à cet événement rendez-vous sur [www.ville-lepassage.fr](http://www.ville-lepassage.fr) ou au 05 53 77 18 77.

## » Des ateliers numériques

L'UNA met en place sur la Commune des ateliers numériques gratuits, pour les personnes de plus de 55 ans, tous les vendredis de 14h à 16h, à la Maison du Temps Libre, avenue Paul Bême. Ces ateliers ont pour objectifs de faire découvrir l'univers numérique et de perfectionner ses connaissances dans ce domaine. Par groupes de 8 à 12 personnes, vous pourrez utiliser votre ordinateur ou le matériel mis à disposition.

Rens. et inscription auprès du CCAS : 05 53 77 18 62.



## » Centre de santé pluricommunal Le Passage d'Agen – Estillac

Après des travaux d'agrandissement, le site du Passage d'Agen a rouvert ses portes le vendredi 8 février dernier.

Voici les horaires d'ouverture du Centre de santé pluricommunal :

- » Lundi de 8h à 13h et de 14h à 19h au Passage d'Agen
  - » Mardi de 8h à 13h et de 14h à 19h au Passage d'Agen
  - » Mercredi de 8h à 13h et de 14h à 19h à Estillac
  - » Jeudi de 8h à 13h et de 14h à 19h à Estillac
  - » Vendredi de 8h à 13h et de 14h à 19h au Passage d'Agen
- Sur rendez-vous.



## » De nouvelles arrivées au sein de la Police municipale pluricommunale

Depuis plusieurs années, les villes se heurtent à des difficultés pour recruter des policiers municipaux. Les besoins sont évalués à 7 500 agents d'ici à 2026. Il en manquerait d'ores et déjà 3 000 à 4 000 dans l'ensemble des communes.

Quoi qu'il en soit, les effectifs de notre service de Police municipale pluricommunale se sont récemment profondément renouvelés. C'est ainsi que la Commune accueille, depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, Dorothee Denis, qui occupe les fonctions de Responsable adjointe auprès de Christian Delsuquet, Chef du service.

Par ailleurs, Michaël Reinhard a intégré le service le 1<sup>er</sup> février 2023. Il sera rejoint au mois de mai prochain par Loïc Le Bliguet.

## Information pour les propriétaires d'animaux domestiques



La loi du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes, dite « Loi Animale », comporte plusieurs dispositions intéressant directement les propriétaires d'animaux de compagnie.



### 1/ Le contrôle de l'identification des animaux :

L'acquisition (onéreuse ou non) d'un animal de compagnie est désormais soumise à la signature d'un certificat d'engagement et de connaissance des besoins spécifiques de l'espèce. Il en résulte que l'identification des animaux devient obligatoire pour en assurer la traçabilité et les suivis statistiques et administratifs (article L. 212-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Cette obligation consiste :

- 1) d'une part, à identifier l'animal par tatouage (de lettres ou de chiffres sur le pavillon de l'oreille ou à l'intérieur de la cuisse) ou par l'insertion d'une puce électronique (sous la peau avec un code qui peut être déchiffré grâce à un lecteur) et,
- 2) d'autre part, à enregistrer le numéro de l'animal et les coordonnées de son propriétaire ou détenteurs successifs (nom, adresse et mentions de l'exécution des obligations administratives auxquelles ces derniers sont astreints) dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques ([www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr)).

Les chiens et les chats doivent être identifiés avant toute cession à un tiers. Il en est de même des chiens âgés de plus de 4 mois et des chats âgés de plus de 7 mois.

Les agents de police municipale sont compétents pour rechercher et constater les infractions relatives à cette identification. A ce titre, ils peuvent contrôler l'identification de l'animal ou son défaut en accédant au fichier national d'identification ([www.i-cad.fr](http://www.i-cad.fr)), ce, même sans infraction et en présence ou non du propriétaire.

Ils peuvent également intervenir à la demande de voisins se plaignant de la présence de nombreux chats pour contraindre leur propriétaire à les identifier ou, en cas de divagation de l'un d'eux sur la voie publique, pour que son propriétaire le récupère.

Lorsqu'un animal errant n'est pas identifié, son propriétaire encourt une amende de 4<sup>ème</sup> catégorie.

- ### 2/ La divagation des animaux :
- L'article L.211-19-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime interdit de laisser divaguer les animaux domestiques. L'article 1243 du Code Civil rappelle que le propriétaire d'un animal est responsable des dommages que l'animal a causés, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.

Est considéré comme en état de divagation tout chien qui n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qui se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant 100 mètres. De plus, tout chien circulant sur la voie publique, en liberté ou même tenu en laisse, doit être muni d'un collier portant, gravés sur une plaque de métal, les nom et adresse de son propriétaire.

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son propriétaire et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

L'article R 622-2 du Code Pénal punit le fait par le propriétaire ou par le gardien de laisser divaguer un animal susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

A cet effet, l'article L.211-11 I du Code Rural et de la Pêche Maritime prévoit que si un animal est susceptible de présenter un danger pour les personnes ou les animaux domestiques, le Maire (ou le Préfet) peut prescrire à son propriétaire ou à son détenteur de prendre des mesures de nature à prévenir le danger (notamment la réalisation d'une évaluation comportementale). En cas d'inexécution par le propriétaire ou le détenteur de l'animal, des mesures prescrites, le Maire (ou le Préfet) peut, par arrêté municipal (ou préfectoral), placer l'animal dans un lieu de dépôt adapté à l'accueil et à la garde de celui-ci. Les frais afférents aux opérations de capture, de transport, de garde et d'évaluation comportementale de l'animal sont intégralement et directement mis à la charge de son propriétaire ou de son détenteur.

**NOUVELLE  
COMPLÉMENTAIRE  
SANTÉ SOLIDAIRE :  
UNE PROTECTION  
ENCORE PLUS GRANDE.**

**LA NOUVELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE**  
L'accès aux soins médicaux pour tous n'a jamais été aussi simple,  
aussi large et aussi protecteur. Plus de 12 millions de personnes y ont droit, et vous ?  
Pour savoir si vous pouvez en bénéficier, rendez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr)  
ou [mesdroitssociaux.gouv.fr](http://mesdroitssociaux.gouv.fr) pour faire une simulation  
ou appelez le **800 974 394**

## » La complémentaire santé solidaire : renseignez-vous !

Vous avez de faibles ressources et vous rencontrez des difficultés pour payer votre complémentaire santé ? La complémentaire santé solidaire (CSS) peut vous aider, sous condition de ressources, pour vos dépenses de santé. Selon vos revenus, elle peut être gratuite ou payante (moins de 1€ par jour et par personne). Cette aide remplace la Couverture Maladie Universelle (CMU) et l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS).

### CSS gratuite

Nombre de personnes au foyer	Plafond annuel de ressources
1 personne	9 571 €
2 personnes	14 357 €
3 personnes	17 228 €
4 personnes	20 099 €
1 Par personne en +	3 828 €

### CSS payante

Nombre de personnes au foyer	Plafond annuel de ressources
1 personne	Entre 9 571 € et 12 921 €
2 personnes	Entre 14 357 € et 19 381 €
3 personnes	Entre 17 228 € et 23 258 €
4 personnes	Entre 20 099 € et 27 134 €
1 Par personne en +	Entre 3 828 € et 5 168 €

### Participation financière de l'assuré

Âge au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année d'attribution de la CSS	Montant mensuel de la participation financière (cas général)
29 ans et moins	8 €
De 30 à 49 ans	14 €
De 50 à 59 ans	21 €
De 60 à 69 ans	25 €
De 70 ans et plus	30 €

Nous vous invitons à déposer votre demande auprès de votre organisme d'assurance maladie (CPAM ou MSA). Le Centre Communal d'Action Sociale reste à votre disposition pour de plus amples renseignements au 05 53 77 18 61.

## Calendrier du 1<sup>er</sup> semestre des actions environnementales

**Du samedi 11 mars au dimanche 26 mars** : participation au Printemps des Poètes sur le thème « Frontières ».

**Vendredi 28 avril** : Journée nationale de l'arbre.

Départ à 14h30 du square Monique Séguy. Pause fraîcheur près du Bois Vigué. Tout public.

Promenade botanique animée par Thierry Suire et son équipe dans l'arborétum : reconnaissance des arbres, des végétaux, conseils d'entretien et poésie sur les arbres venant de tous les coins du monde, en adéquation avec le thème « Frontières ».

**Vendredi 2 juin** (après-midi) : visite du jardin de Monsieur Navarro par les participants au Concours communal des Maisons fleuries et Jardins durables, accompagnés des élus.

**Lundi 5 juin** : Journée nationale de l'Environnement à la Ferme d'Estrades.

Levée de miel et démonstration du travail du chien avec les moutons.

**Du mardi 13 juin au vendredi 23 juin** : Jours Nets 47 (organisé par le Département) avec la participation de la SEGPA du Collège Théophile de Viau et des scolaires.

## Concours communal des Maisons fleuries et Jardins durables



Partagez votre passion pour votre jardin, votre potager, la végétalisation de votre balcon ou de votre terrasse, en vous inscrivant gratuitement **avant le 15 mai 2023** au Concours communal des Maisons fleuries et Jardins durables.

### Inscription mode d'emploi :

1 Choisissez la ou les catégories dans lesquelles vous souhaitez concourir.

2 Complétez votre bulletin d'inscription, soit :

» en retournant le bulletin ci-dessous à la Mairie

» en complétant votre bulletin en ligne sur le site Internet de la Ville.



**Passage du jury communal le jeudi 1<sup>er</sup> juin et le vendredi 2 juin 2023.**

Les membres du jury prendront en compte dans leur évaluation, les aléas climatiques tels que le froid ou la sécheresse.

### Les critères d'évaluation sont les suivants :

» Fleurissement : diversité botanique, harmonie des couleurs, volume, qualité d'entretien...

» Les arbres et les arbustes : diversité botanique, qualité d'entretien ...

» Actions en faveur des ressources naturelles : économie d'eau, réduction des pesticides, recyclage des déchets verts...



Bulletin d'inscription Concours communal Maisons fleuries et Jardins durables 2022

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. .... Mail : .....

Nous vous remercions de cocher la(les) case(s) correspondant à la(aux) catégorie(s) pour laquelle (lesquelles) vous concourez :

Potager

Jardin durable

Jardin collectif

Hôtel ou commerce

Maison avec jardin visible de la rue

Décor voie publique

Balcon fleuri ou terrasse fleurie

Jardin en herbe (- de 15 ans)



Bulletin à retourner **avant le vendredi 15 mai 2023** :

Mairie - Accueil - Place du Général de Gaulle - CS 70004 47901 AGEN cedex 9

# Cadre de vie



Préparation des fondations des ombrières rue de la Marine



Candélabres photovoltaïques de la rue Lacordaire

## » Du photovoltaïque sur la Commune

### Des ombrières photovoltaïques

Début janvier, ont commencé sur la Commune les travaux d'installation d'ombrières photovoltaïques. En effet, en partenariat avec SEM AVERGIES, la Ville a décidé de développer la production d'énergie solaire. Dans un premier temps, ce sont les parkings du personnel de la Mairie, rue de la Marine, et du Complexe sportif Pierre Saint-Germes, avenue de Verdun, qui sont concernés par le dispositif. Avec 564 m<sup>2</sup> de surface de couverture, le 1er site devrait produire l'équivalent de 785 000 km parcourus par un véhicule électrique. Le second site d'une surface de 1 236 m<sup>2</sup> devrait produire, quant à lui, l'équivalent de la consommation électrique de 60 foyers hors chauffage. Ces 2 sites serviront de test à une future extension du dispositif en d'autres lieux.

### Des candélabres photovoltaïques

Depuis le mois de novembre 2022, l'Agglomération d'Agen a commencé le remplacement des candélabres classiques par des candélabres photovoltaïques. Ainsi, ce sont 147 candélabres qui ont été mis en place dans le quartier Dolmayrac – Hauts de Garonne.

## » Info Agglo : extinction partielle de l'éclairage public

Les Communes ont transféré, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, à l'Agglomération d'Agen, la compétence « Éclairage Public ». A ce titre, sur l'ensemble de son territoire, l'Agglomération d'Agen assure aujourd'hui l'entretien et la maintenance de 19 000 candélabres et de 760 armoires électriques. En 2022, l'éclairage public a généré pour l'Agglomération d'Agen une dépense globale de 2 350 000 €, répartis en 750 000 € de frais de maintenance et d'entretien, et 1 600 000 € de factures de consommation électrique (soit la consommation annuelle moyenne d'une ville de 9 000 habitants).

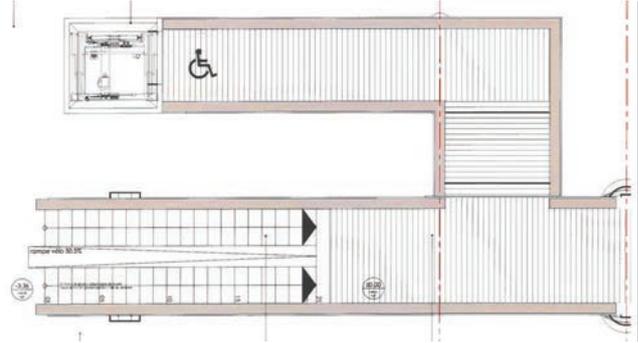
L'Agglomération d'Agen a adopté, le 20 octobre 2022, le principe de l'extinction partielle de l'éclairage public sur son territoire de 23 heures à 6 heures du matin. Cette décision repose, d'une part, sur la volonté de préserver la biodiversité (faune et flore), les dernières études scientifiques sur les effets de la lumière artificielle ont identifié une multiplicité de sources de pollution lumineuse dont l'éclairage public représente plus de la moitié et, d'autre part, sur la nécessité de diminuer la facture énergétique au regard de l'augmentation exponentielle des coûts de l'électricité.

La mise en oeuvre progressive de l'extinction nocturne partielle de l'éclairage public doit s'échelonner du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 avril 2023, dès lors que l'Agglomération d'Agen doit préalablement équiper la plupart de ses armoires électriques d'appareils spécifiques de type « horloge astronomique ». Cet appareil permet notamment d'allumer et d'éteindre l'éclairage public en fonction des horaires du coucher et du lever du soleil, mais également d'en réduire l'intensité.

Parallèlement, l'Agglomération d'Agen a prévu d'équiper ses candélabres filaires de lampes à LED ou de les remplacer par des candélabres photovoltaïques. A cet égard, l'Agglomération d'Agen a prévu l'implantation de plus de 9 000 candélabres photovoltaïques, le déploiement ayant commencé, ces dernières semaines, sur la Commune du Passage d'Agen, par le quartier Dolmayrac - Hauts de Garonne.



Projet de l'ascenseur de la Passerelle



Plan de masse

## » Le Parc des Maisons éclusières

Les travaux du Parc des Maisons éclusières sont entrés dans leur 3<sup>ème</sup> phase.



Une redistribution des terrains de pétanque autour de la Halle a entraîné l'abattage d'une vingtaine d'arbres non-adaptés au site (ex : érable negundo considéré comme invasif) et qui seront remplacés par le service Espaces verts, en plantant une cinquantaine d'arbres moins sensibles au changement climatique. La zone d'éco-pâturage est agrandie et se prolonge tout le long de la digue. Le cheminement piétonnier, adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR), se poursuit pour accéder au Pont-de-Pierre avec une traversée sécurisée.

## » Espace naturel de Lalanne-Rosette

La biodiversité n'est pas seulement menacée en Amazonie, elle l'est aussi dans notre pays, notre région, notre jardin. C'est ce que l'on appelle « l'érosion de la biodiversité ». Elle est due en grande partie aux activités humaines. C'est pourquoi la gestion du site naturel de Lalanne-Rosette, d'une étendue de 3 hectares, racheté par la Commune, contribue au maintien de cette biodiversité. On parle de « Trame verte ». Cet espace est un milieu agricole laissé sans entretien qui se re-naturalise progressivement. La faune et la flore évoluent en fonction de ce milieu.

Clara, stagiaire en BTS, et Thierry Suire, responsable du service Espaces verts, ont effectué un recensement faunistique et floristique à l'aide d'une caméra et d'un relevé de données journalier.

Suite à ce minutieux comptage, vous découvrirez tout le long de la promenade, grâce à une dizaine de pupitres, les différentes espèces de faune et de flore répertoriées. Vous pourrez ainsi vous familiariser avec la mésange charbonnière, le chardonneret élégant, le blaireau, mais aussi visualiser le saule Marsault ou le cornouiller sanguin.

## » Info Agglo Agen : travaux de la Passerelle Michel Serres

L'Agglomération d'Agen vient de prévenir les villes d'Agen et du Passage d'Agen du retard pris dans les travaux de mise en accessibilité de la Passerelle Michel Serres.

De ce fait, la fermeture de la Passerelle interviendra désormais du lundi 15 mai au mercredi 19 juillet 2023. Pendant cette fermeture, l'Agglomération d'Agen, à la demande de la ville du Passage d'Agen, a prévu la mise en place d'une navette/bus assurée par la société Keolis.



## Composition de la Commission Travaux

**Président :** Le Maire, Francis GARCIA.



**Vice-Président :** Jean-Jacques MIRANDE



**Les membres :**

Myriam  
VÉZINAT

Patricia  
SAZI



Michel  
BORDENEUVE

Frédéric  
DOUCET



Abdou Kadri  
MOUMOUNI

Béatrice  
DUCEL



Serge  
CUESTA

Catherine  
CAMGUILHEM



Corinne  
GRIFFOND



## Les travaux en images



*Pont et Barreau de Camélat*



*Réhabilitation des cheminements piétonniers cité Rochebrune*



*Aménagement piste cyclable giratoire de Consuegra*



*Chemin d'accès au chantier de Camélat réalisé le long de la Garonne suite à plusieurs réunions avec les services de l'Agglomération d'Agen, afin d'éviter que les véhicules du chantier traversent le bourg de Monbusc.*

## › Garonne Audition



Créé en janvier 2023, le centre auditif Garonne Audition se situe 29 rue Paul Chambelland, au coeur du pôle "bien-être" nouvellement inauguré.

Julien Pelos, audioprothésiste diplômé d'État, propose des technologies nouvelles en matière de réglage et Linda De Freitas, technicienne et assistante, vous accompagnent dans vos démarches administratives.

Des aides auditives 100% santé sont également possibles.

**Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 18h sur rendez-vous.**

**Places de parking assurées.**

**Contact : 05 53 48 69 55.**

## › Sumeshi Sushi



Depuis le mois de décembre dernier, vous pouvez désormais goûter à la cuisine japonaise sur le Centre commercial du Chat d'Oc.

Dominique N'Guyen propose une large gamme de spécialités nippones telles que sushi et gyoza, en libre-service à emporter ou sur commande.

**Horaires : de 11h à 13h30 du lundi au samedi et de 18h à 21h tous les soirs de la semaine.**

**Contact : 05 53 48 37 01.**

## › Agence immobilière ORPI



Florian Faisandier, Christophe Virlogeux et leur jeune équipe vous accueillent depuis le 15 octobre 2022, du lundi au samedi, dans leur nouvelle agence située 100 avenue Michel Ricard.

Cette belle surface moderne propose des biens à la location et à la vente, mais également un service de gestion destiné aux particuliers comme aux professionnels. L'agence recherche activement un négociateur supplémentaire pour venir renforcer l'équipe.

**Contact : 05 36 48 01 65.**



**Isabelle Roumazeilles**

Conseillère municipale déléguée en charge des Commerces de proximité, des Entreprises et de l'Emploi

## » Le Passage d'Agen obtient le label « Ville en Poésie »

La ville du Passage d'Agen vient d'obtenir le label « Ville en Poésie » attribué aux Communes qui donnent à la Poésie une place prépondérante dans la vie locale et dans la politique culturelle municipale.

Cette distinction est le fruit d'un travail de plusieurs années de la Médiathèque et des services Culture, Espaces verts, Relations avec les habitants et Vie Scolaire qui a permis de cocher pas moins de 7 critères correspondant à la Charte « Villes et villages en Poésie ». Pour exemple, la Ville participe depuis plusieurs années au « Printemps des Poètes ». A ce titre, elle propose différentes manifestations – ateliers d'écriture, animations et lectures publiques – permettant la mise en valeur d'oeuvres poétiques en direction de publics adultes et enfants. D'une manière générale, la Ville s'attache à promouvoir la poésie aussi bien au travers de sa politique culturelle que de son projet d'aménagement territorial. C'est ainsi qu'elle a initié la création d'un promenoir dénommé « Promenade des Poètes », inauguré en 2019. Ce parcours arboré et fleuri, long de plus de 1,5 km, est jalonné de stations poétiques permettant aux visiteurs de découvrir des poèmes sur des pupitres, tout au long d'un cheminement bucolique et pédagogique. En effet, la « Promenade des poètes » longe ou traverse plusieurs rues portant les noms de poètes, classiques et contemporains, tels que Frédéric Mistral, Clément Marot, Charles Baudelaire, Jacques Prévert et Théophile de Viau (dont le collège situé à proximité porte le nom). En outre, la Municipalité a entendu attribuer en 2018, à quatre voies communales nouvellement créées, les noms de quatre poétesses : Renée Vivien, Louise Labé, Anna de Noailles et Andrée Chedid, qui viennent compléter les rues portant déjà un nom de poète.

Pour l'édition 2023 du « Printemps des Poètes », les services de la Ville et associations locales sont d'ores et déjà à pied d'oeuvre pour proposer des temps forts et faire honneur à ce nouveau label.



**Cécile FAGET**  
Adjointe en charge  
de la Politique culturelle

« La poésie, c'est un des plus vrais,  
un des plus utiles surnoms de la vie.  
Jacques Prévert »

## » Le Printemps des Poètes 2023 sur le thème « Frontières »

Cette année encore la Commune organise plusieurs animations dans le cadre du « Printemps des Poètes », manifestation nationale, qui a notamment pour objectifs de sensibiliser les élèves à la poésie et d'encourager la lecture de poèmes.



### DES ATELIERS

La Ville propose aux écoles de participer à un projet d'écriture autour de la chanson poétique, du 13 au 17 mars, avec l'intervention de l'artiste Kevin Kastagna et l'association de Francis Cabrel, Voix du Sud. A l'issue de ce projet, les écoliers se produiront lors du concert prévu le **vendredi 17 mars**.

### UN CONCERT

**Vendredi 17 mars** - 20h30 - salle municipale de Rosette.

Kevin Kastagna (chanson française) et son spectacle « A Fleur de Peau ».

Première partie assurée par les élèves des écoles de la Ville.

**Tarif : 5€ / gratuit pour les -15 ans. Réservation : Pôle Actions culturelles au 05 53 98 64 78.**

« A Fleur de Peau » : c'est l'instant émotionnel où tout peut basculer, mais sans jamais dépasser la surface de la peau. C'est aussi le titre du nouveau spectacle de Kevin Kastagna et c'est sûrement l'état qui caractérise le mieux cet artiste. Mélange de délicatesse et de sensibilité, aux accents parfois électriques et fragiles, l'artiste revient aujourd'hui seul en scène avec un spectacle plus personnel, tant dans les textes que dans le grain de voix. Avec des illustrations florales et animées en guise de décor, voici une invitation au coeur de l'intime, où chaque chanson se cueille... à Fleur de Peau.

## » Spectacle Jeune public

### Le Rendez-vous des Petits « Le Tour d'Europe en 80 secondes »

par la compagnie Gipsy Airlines  
**Mercredi 10 mai** à 16h30  
Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Durée 1h. A partir de 5 ans.  
Tarif : 5 € / gratuit pour les - 15 ans.



Ce spectacle propose au public d'embarquer dans un appareil pour tenter de faire le tour d'Europe en 80 secondes. C'est donc parti pour un voyage d'environ 5 minutes à travers différents pays d'Europe (Grèce, Roumanie, Autriche ...). Chaque arrêt est bien sûr l'occasion d'en apprendre un peu plus sur ces pays, d'écouter une chanson traditionnelle locale et de rigoler des déconvenues et pitreries de l'équipage.  
<https://nodiggity.fr/artist/gipsy-airlines/>

## » Fête de la Musique 2023 : les inscriptions sont ouvertes !

Le soir du **samedi 17 juin**, 2 scènes installées dans le Coeur de Ville seront à la disposition des musiciens amateurs ou confirmés. Vous souhaitez participer à cette nouvelle édition de la Fête de la Musique ?

Vous avez un groupe, une chorale, vous chantez ? Vous avez **jusqu'au 1<sup>er</sup> mai** pour vous inscrire auprès du Pôle Actions Culturelles au 05 53 98 64 78.

## » Concert du Nouvel An : une réussite !



Merveilleux concert de Lilla Papp au violon, Nathalie Vende au chant et Jean-Michel Martinez au piano, le dimanche 29 janvier à l'église Saint-Urbain.

Un grand merci à la centaine de personnes venues assister à cet événement. L'émotion était présente et le final a été salué par une standing ovation.

## UN PARCOURS POÉTIQUE

**Samedi 25 mars** sur la « Promenade des Poètes »  
de 15h30 à 17h - square Monique Séguy.

Animations pluridisciplinaires : contes, théâtre, jeux et chansons seront au rendez-vous, Accès libre et animations gratuites proposées par la Ville en partenariat avec les associations Amis-mots, Méli-les-mots, la Compagnie PerBacco...

## UNE EXPOSITION ITINÉRANTE

À partir du mois d'avril, découvrez dans les rues de la Ville, une exposition de photos réalisées par les adolescents de la Maison Des Jeunes en partenariat avec le Photo Club Passageois, sur le thème « Frontières ».

## UNE EXPOSITION A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

**Jusqu'au 3 avril** - Médiathèque municipale Agnès Varda.  
L'exposition intitulée «Centenaire du Jasmin d'Argent », réalisée par les Archives Départementales de Lot-et-Garonne et l'association « Le Jasmin d'Argent », sera présentée aux Passageois.

### A noter

La Médiathèque municipale Agnès Varda organisera au mois de mars le "Biblio bingo". Ce jeu incitera les lecteurs à lire un maximum de poésie pour gagner des lots.

## › Du côté de la Médiathèque !

### Zoom sur la Médiathèque municipale Agnès Varda

Vous aimez les romans d'amour, les récits historiques, ou les magazines scientifiques ? Vous préférez les thrillers angoissants, l'évasion procurée par la Fantasy, ou la légèreté des bulles de BD ? Vous êtes parents, grands-parents, ou professionnels de la petite enfance ? La Médiathèque municipale Agnès Varda est là pour vous !

Ce lieu de culture et de loisirs est ouvert à tous. Chacun peut venir gratuitement lire et consulter sur place, s'informer, travailler, échanger. Seul l'emprunt nécessite une cotisation annuelle qui vous permet d'emprunter jusqu'à 10 documents pour 30 jours.

La Médiathèque propose ainsi un vaste choix de romans, documentaires, littérature policière, bandes dessinées, albums jeunesse, CD, pour tous les âges et tous les goûts. Ce fonds est enrichi par une offre numérique qui met à disposition livres, films, musique et presse.

L'équipe vous conseille et vous aide à utiliser les ressources de la Médiathèque et vous propose également, tout au long de l'année, des animations autour du livre.

#### Les plus !

- › Vous avez la possibilité de faire votre sélection sur place ou en ligne, en réservant les documents depuis le site Internet <https://mediatheque-lepassage.fr/>
- › Une boîte de retour est également disponible, afin de vous permettre de rendre vos livres tous les jours 24h/24.

### Rétrospective des derniers rendez-vous de la Médiathèque

#### Mardi 10 janvier : rencontre avec l'auteur Jean-Pierre Koscielniak

Enseignant et auteur de nombreux travaux sur la Seconde Guerre Mondiale en Lot-et-Garonne, Jean-Pierre Koscielniak a fait l'honneur de venir à la rencontre des lecteurs passageois. L'occasion pour cet historien de présenter et dédicacer son dernier ouvrage « *A l'encre des années noires...Lettres de Lot-et-Garonnais 1940-1945* ». Merci à l'auteur pour ce temps d'échange autour de son travail passionnant et aux participants d'être venus nombreux.



#### Vendredi 20 janvier : les Nuits de la lecture sous le signe de la « peur » !

La Médiathèque a profité des traditionnelles Nuits de la lecture pour mettre à l'honneur le plaisir de lire et de partager le frisson de la lecture. Après quelques lectures par l'équipe de la Médiathèque, une trentaine de jeunes lecteurs s'est prêtée au jeu d'une chasse au trésor géante. Il a fallu faire preuve de patience et d'ingéniosité mais tous les trésors ont été retrouvés ! Bravo à tous !



### Prix BD Petit Albert

Retrouvez dès aujourd'hui dans votre Médiathèque le prix Petit Albert de la BD, proposé par la Médiathèque Départementale. Pour participer, rien de plus simple ! Il vous suffit de lire les cinq BD de la sélection, vous avez ensuite **jusqu'au 2 avril 2023** pour voter pour votre préférée. Le prix Petit Albert peut être lu par des enfants à partir de 8 ans. Le lauréat sera récompensé lors de la journée des scolaires des Rencontres Chaland à Nérac.



### Mais qui est-ce ?

Vous l'avez sûrement déjà remarquée, depuis quelques semaines elle vous fait rire, vous questionne, vous rend parfois perplexe... Mais qui est cette drôle de dame qui a pris place à l'entrée de la Médiathèque ?

C'est Agnès Varda évidemment ! Une sculpture en carton de la célèbre cinéaste, réalisée par l'artiste Stéphane Munoz lors de sa résidence au Passage d'Agen, a donc élu domicile à la Médiathèque.

Un grand merci à l'artiste pour son sublime travail.

## Infos pratiques

### Horaires d'ouverture :

Du mardi au vendredi de 10h à 13h et de 15h à 18h  
Samedi de 9h à 13h.

Cotisation annuelle pour l'emprunt de documents :

- 10€ par an (gratuit pour les moins de 18 ans) pour les adhérents Passageois ;
- 18€ par an pour les adultes et 11€ par an pour les moins de 18 ans pour les adhérents non Passageois.

VILLE  
**Le Passage d'Agen**  
Lot et Garonne

*Bienvenue à la*  
**Médiathèque municipale**  
**Agnès Varda**

Retrouvez toute l'actualité sur  
**[www.mediathèque@ville-lepassage.fr](http://www.mediathèque@ville-lepassage.fr)**  
**05 53 47 79 66**

Cocoriff 47231 SAMÉLÈTE - 05 53 16 06 33 - www.cocoriff.com

# Expression des groupes

## Élus de la majorité

Le 29 novembre dernier, notre Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, une motion demandant au Président de l'Agglomération, de revenir sur la décision de suppression de la collecte en porte-à-porte des déchets végétaux.

Cette motion a été adoptée à l'unanimité par les élus municipaux qui ont su, à cette occasion, s'unir pour défendre ensemble les intérêts de leurs habitants. Elle a été transmise au Président de l'Agglomération en lui demandant que soit véritablement étudiée et chiffrée la solution alternative proposée par le Maire du Passage d'Agen. Cette formule, plus économique que le dispositif actuel de collecte hebdomadaire, permettrait de maintenir à nos habitants un service minimum indispensable (en limitant le service à une ou deux collectes mensuelles durant les mois de mars, avril, mai, juin, septembre et octobre.).

Nous avons publiquement renouvelé cette proposition lors du Conseil communautaire du 2 février dernier, qui a réuni l'ensemble des 85 délégués des communes de l'agglomération.

À cette occasion, nous avons à nouveau souligné combien cette décision compliquera considérablement la vie des Passageois. En effet, dans notre commune pavillonnaire, où de nombreux habitants ont des jardins de dimension moyenne ou petite, il ne peut être question d'entreposer durablement les déchets végétaux (déchets de tonte et de taille) comme on peut le faire en secteur rural.

Les plus impactés vont être nos concitoyens – particulièrement les plus âgés – qui ne disposent pas de véhicule adapté au transport des déchets et ne peuvent envisager d'acquérir une remorque.

Ne pas tenir compte des caractéristiques spécifiques des villes telles que la nôtre, et traiter de la même façon les 44 communes de l'agglomération – qu'elles soient urbaines ou rurales – c'est le contraire de l'équité (qui consiste à tenir compte des problématiques particulières).

L'agglomération sait pourtant agir en équité en d'autres occasions, comme par exemple pour la navette de bus « Agen Coeur Battant », qui fonctionne sur le territoire de la seule ville d'Agen. Cette navette, gratuite pour ses usagers, est financée par l'Agglomération (et donc les habitants des 44 communes) alors même qu'elle bénéficie en premier lieu aux habitants de la ville d'Agen. Est-elle pour autant injuste ? nous ne le pensons pas. En effet, Agen subit un surcroît de pollution automobile – qui n'est pas le seul fait de sa population – en raison de sa position de ville-centre, fréquentée par de nombreux visiteurs extérieurs. Il est donc légitime que nous tenions compte de cette problématique particulière et aidions Agen à réduire cette pollution par un transport public adapté.

C'est au nom de la même équité que nous demandons la prise en compte, en matière de déchets végétaux, de la configuration particulière de l'habitat dans notre commune.

Saluons à ce propos l'esprit citoyen dont font preuve de très nombreux Passageois qui ont signé et font encore circuler des pétitions demandant le rétablissement de ce service. Le moment venu, les maires du Passage, Pont-du-Casse, Boé et Bon Encontre les porteront eux-mêmes, publiquement, au Président de l'Agglomération d'Agen et lui demanderont à nouveau de modifier sa position. Celui-ci s'est d'ailleurs lui-même engagé à

réexaminer l'organisation du service et à envisagé une « clause de revoyure » dans un an. Les maires s'efforceront de lui expliquer que c'est une échéance beaucoup trop tardive. Mais, pour être convaincants, ils auront besoin du soutien massif de leurs populations. C'est pourquoi nous vous engageons donc à vous mobiliser auprès de vos élus.

**Les élus de la majorité municipale :**

**Brigitte BARAILLES, Jean-Jacques MIRANDE, Cécile FAGET, Daniel MEYNARD, Marie-Thérèse FOUQUET, Jean-Michel BELAIR, Laurence PINHEIRO, Denis BERTOUILLE, Myriam VEZINAT, Pierre-Yves PORTEJOIE, Isabelle ROUMAZELLES, Pascal LECUREUIL, Jean-Claude DISSES, Mickaël PETIT, Patricia SAZI, Béatrice DUCÉL, Corinne PELLETIER, Michel BORDENEUVE, Frédéric DOUCET, Fabienne BAURENS, Abdou Kadri MOUMOUNI, Marie POMME et Francis GARCIA.**

## Élus de la minorité

Depuis quelques mois, la réforme des poubelles se déroule à l'agglomération d'Agen. Il faut faire évoluer la gestion de nos déchets. La position de notre commune est unanime. Mais pas à n'importe quel prix. Nous travaillons de concert avec nos collègues de la majorité pour faire face à l'arrêt de la collecte des déchets verts. Nous avons été en contact direct avec le Maire pour faire évoluer la position de notre commune. Oui, nous sommes une opposition ferme quand il le faut, mais l'intérêt de nos concitoyens et de notre commune passe avant tout. Nous avons perçu la colère qui anime nombreux d'entre vous. Nous avons été en contact dès le début avec ceux qui ont écrit à la presse, fait signer des pétitions.

C'est pourquoi notre position est claire et franche avec l'ensemble du conseil municipal. Cela a été également le cas pour l'acheminement des camions pour le chantier de Camélat sur la rue Sacha Guitry. Nous ne jouerons pas à l'opposition systématique et aveugle, mais à une opposition ferme et courtoise, prête à être constructive dans l'intérêt de la commune et nos concitoyens.

Depuis le dernier Passage Actu, deux policiers municipaux ont été recrutés, un troisième est attendu pour mai. Nous saluons leur arrivée. Faisons en sorte de les garder dans les meilleures conditions de travail possible. Le recrutement de policiers municipaux est tendu de nos jours.

Nous restons à votre disposition, vous pouvez nous joindre par le site de la mairie.

**Gilles FRÉMY, Michel DURAND, Jean-Louis JIMENEZ, Catherine CANGUILHEM et Serge CUESTA.**

Depuis le 1<sup>er</sup> Janvier il n'y a plus de collecte des déchets verts dans notre commune. Sans tenir compte de notre habitat et de notre population, c'est un service au public qui a été supprimé par l'Agglo.

C'est inacceptable.

Aussi je soutiens la demande de Mr le Maire d'étudier un ramassage saisonnier.

**Corinne GRIFFOND**



Passage Accueil : une ambiance chaleureuse



« L'Age d'Or »  
repas du 19 décembre



L'équipe de l'ASCOPA

## » Passage Accueil : 20 ans déjà !

Créée en 2001, par Arlette Fournier, l'association « Passage Accueil » était destinée à faciliter l'arrivée des nouveaux arrivants, les aider dans leurs démarches et leur faire connaître la Commune. Dès 2003, elle propose de la gym douce, animée par Nadine Mazaleyra, actuelle présidente ; des randonnées avec Jean-Louis Boudie et Michel Darrigan ; ainsi que des visites et conférences, présentées notamment par Jean-Marie Catrou de la SAHALP. « Passage Accueil » s'enrichit ensuite, en 2005, de cours de peinture, avec une 1<sup>ère</sup> exposition en 2006. La 15<sup>ème</sup> exposition, en juin 2022, a permis de rendre hommage à Bernard Bouillon, président de 2019 à 2021, qui animait l'atelier peinture depuis 2014. Chaque année, le pot de la rentrée, la galette des Rois, la chandeleur, les auberges espagnoles et la fête de fin d'année sont autant d'occasion de partager un moment convivial.

Alors venez rejoindre la bonne humeur de « Passage Accueil » !

Rens. : 06 62 35 90 26.

## » La SAHALP a besoin de renforts

La Société Archéologique, Historique, Artistique et Littéraire du Passage (SAHALP) souhaite mettre en place des actions en direction des Passageois de tous âges.

L'association a besoin de vous dans les domaines suivants :

- » recherche d'informations et rédaction de la revue ;
- » expositions sur différents thèmes ;
- » construction de maquettes, voire modélisme, de bateaux qui naviguaient sur Garonne ;
- » nettoyage, restauration, mise en valeur de petit patrimoine.

Vous êtes intéressés ?

Rens. : Maison éclusière – 22, rue de la Garonne  
05 53 99 44 70 ou gillesbrignard47@gmail.com

 Sahalp Société Historique

Adhésion 2023-2024 : 12€.

## Activités à venir

- » **Juin** : vide-greniers, avec mise en avant d'objets patrimoniaux et de collection.
- » **17 & 18 juin** : exposition à la Maison éclusière, rue de la Garonne, pour les Journées Européennes de l'archéologie.

## » ASCOPA : bientôt trentenaire !

L'Association de Course d'Orientation du Passage et de l'Agenais (ASCOPA) a retrouvé les chemins des forêts à travers la Nouvelle Aquitaine. Ce petit club, bien implanté dans l'Agenais, va fêter ses 30 ans. En 2022, il a été présent sur 18 courses proposées au calendrier de la ligue Nouvelle Aquitaine de Course d'Orientation, avec 51 participations cumulées.

**La course d'orientation, allie la tête et les jambes.**

En effet, ce sport consistant à évoluer le plus rapidement possible dans un espace souvent boisé et varié, à l'aide d'une carte et d'une boussole, conjugue les capacités à la fois physiques et mentales.

Rens. : Président, André Lortolary ([andre.lortolary@wanadoo.fr](mailto:andre.lortolary@wanadoo.fr)), au 06 89 29 55 38 ou secrétaire, Olivier Garros ([olivier.garros@free.fr](mailto:olivier.garros@free.fr)), au 06 12 44 72 35.

## » ASP Rugby : avis aux sportives !

Vous avez plus de 17 ans, envie de bouger et de faire un sport d'équipe ? L'ASP Rugby propose du Rugby Féminin Loisir tous les jeudis à partir de 19h.

Alors rejoignez l'équipe !

Rens. : 06 99 58 68 68.

# Agenda des associations

**Samedi 25 mars**

**BOURSE À LA PUÉRICULTURE**  
organisée par l'APE Louis Vincens.  
À partir de 5h30 - Rosette.  
Rens. : 06 47 27 99 73.

**Dimanche 26 mars**

**14<sup>ÈME</sup> SALON DU DISQUE ET DE LA BD** organisé par l'association Actua Music.  
De 9h à 18h - Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Rens. : 06 68 08 10 00.

**RENCARDS PASSAGEOIS**

organisés par Du Vieux Volant au Pot Percé.  
De 10h à 12h - Parking Hypermarché Casino.  
Rens. : 06 07 67 24 64.

**Du vendredi 31 mars au dimanche 2 avril**

**EXPOSITION VENTE** organisée par Les Doigts de Fée.  
Centre culturel, salle Marguerite Duras.  
Vendredi de 14h à 18h  
Samedi de 10h à 18h  
Dimanche de 10h à 17h.  
Ouvrages faits-main : broderie, petite couture, layettes, bijoux...  
Rens. : 06 43 71 56 93.

**Samedi 1<sup>er</sup> avril**

**LOTO DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**  
A partir de 18h30  
Centre d'Incendie et de Secours, 86 rue Victor Duruy.  
Rens. : 05 53 98 56 80.

**Dimanche 2 avril**

**BROCANTE TOUTES PÊCHES** organisée par la société de pêche A.A.P.P.M.A.  
De 9h à 18h - Rosette.  
Rens. : 06 21 19 56 11.

**Mardi 11 avril**

**DON DU SANG** organisé par l'EFS.  
De 15h à 19h - Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Rens. : 05 53 77 03 40.

**Du samedi 22 avril**

**au dimanche 30 avril**  
**EXPOSITION DE PEINTURE**  
organisée par La Palette Passageoise.  
De 14h à 17h30 - Ferme d'Estrades.  
Rens. : 05 53 96 30 24.

**Dimanche 23 avril**

**CONCERT DE PRINTEMPS** organisé par La Boite aux Chansons.  
15h - Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Tarif unique 5€ / Gratuit -12 ans.  
Rens. : 06 11 40 49 09.

**Du samedi 6 mai au lundi 8 mai**  
**JOURNÉES PORTES OUVERTES**

organisées à l'Ecole de Parachutisme d'Agén.  
Aérodrome Agén La Garenne.  
Video tandem offerte.  
Prévoir un certificat médical.  
Réservation : 05 53 68 23 00.

**Dimanche 7 mai et lundi 8 mai**

**VIDE-GRENIERS** organisé par l'APE Ferdinand Buisson.  
De 7h à 18h - Rosette.  
Rens. : 06 32 78 49 89.

## Passagespoirs 2023

L'AS Passage Tennis organise son tournoi international au Complexe sportif Saint-Germes du **10 au 20 mai 2023**.

Réservé au moins de 12 ans, ce tournoi regroupe 220 joueuses et joueurs en provenance de 20 pays différents.... spectacle garanti ! Le 20 mai au matin, jour des finales, l'ASP Tennis proposera des animations gratuites et ouvertes à tous.

Venez nombreux assister à cet événement !

**Vendredi 12 mai**

**GALA DE FIN D'ANNÉE** organisé par Destination Chant et Musique.  
20h30 - Rosette.  
Tarif 5€. Rens. : 06 10 85 36 07.

**Samedi 27 mai et dimanche 28 mai**

**SALON MINÉRAUX, FOSSILES, BIJOUX, BIEN-ÊTRE**  
De 9h30 à 19h - Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Rens. : 06 48 27 19 94.

**Samedi 3 juin**

**CONCOURS DE PÉTANQUE** organisé par La Pétanque Joyeuse.  
13h30 - Halle Mutualisée, rue de la Garonne.  
Rens. : 06 75 29 76 15.

**SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DES**

**ATELIERS THÉÂTRE ENFANTS-ADOS-ADULTES** présenté par la Cie PerBacco.  
De 15h à 23h - Rosette.  
Rens. : 06 23 00 98 98.

**Vendredi 9 juin**

**SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE ET REPAS ANDALOU** organisés par l'association Baile Flamenco.  
20h - Rosette.  
Tarif spectacle et repas : 15€.  
Réservation jusqu'au vendredi 2 juin. : 06 20 02 05 07.

**Samedi 10 juin**

**SPECTACLE GRATUIT** organisé en plein air par l'association Baile Flamenco.  
16h - Avenue Michel Ricard.  
Rens. : 06 20 02 05 07.

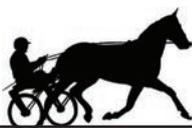
**Samedi 10 juin et dimanche 11 juin**

**EXPOSITION PHOTOGRAPHIQUE** organisée par Le Photo Club Passageois.  
De 10h à 18h30 - Centre culturel, salle Marguerite Duras.  
Rens. : 06 83 13 93 85.

**Mardi 13 juin**

**DON DU SANG** organisé par l'EFS.  
De 8h à 12h - Centre culturel, salle Jean Ferrat.  
Rens. : 05 53 77 03 40.

**Société des Courses de l'Agenais**  
Hippodrome d'Agén-La Garenne



3 espaces de restauration.  
Réservation restaurant panoramique au 05 53 96 23 66.

**Lundi 13 mars** dès 13h15 - Entrée gratuite - **7 courses** / **Dimanche 19 mars** dès 13h15 - Entrée gratuite -25 ans - **8 courses de trot** / **Vendredi 24 mars et dimanche 26 mars** dès 11h30 - Entrée gratuite - **8 courses de trot** / **Dimanche 2 avril** dès 13h30 - Entrée gratuite - **8 courses de trot** - Vide-greniers (inscription au 05 53 96 51 06) / **Dimanche 23 avril** dès 13h30 - **8 courses de trot** - Animations famille cheval & nature / **Judi 18 mai** dès 13h30 - Entrée gratuite - **6 courses de trot** / **Samedi 17 juin** dès 18h30 - Entrée gratuite - **8 courses de trot**.